

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE 2022

1. Description CEA AGIR « Environnement, Santé & Sociétés »

Le CEA-AGIR est un consortium public de coopération scientifique et pédagogique sous régional et international, placé sous l'autorité de l'Université Cheikh Anta DIOP. Il est centré sur le respect des valeurs d'excellence, d'équité et de transparence. Son défi de développement est d'« AGIR sur le système socio environnemental pour améliorer la santé et le bien-être des populations ».

Par AGIR, il faut comprendre :

- Assurer le bien-être de l'Homme dans un environnement à l'équilibre préservé
- Gérer les ressources, les risques et les impacts ? de l'Homme
- Intégrer les enjeux de la transition socio-écologique aux nécessités de développement
- Restaurer les socio-écosystèmes et les rendre plus résilients.

Les actions du CEA sont basées sur 3 leviers de développement : la Formation, la Recherche et la Valorisation qui intègrent la démarche qualité à toutes les étapes.

2. Contexte de l'appel

Le volet Recherche du CEA-AGIR est orienté vers l'identification de stratégies, de solutions et de produits qui visent à améliorer la santé et le bien-être des populations en réconciliant l'homme et son environnement à travers cinq systèmes interconnectés :

- l'**atmosphère**, avec la qualité de l'air et les multiples formes d'affections qui résultent de sa dégradation ;
- l'**hydrosphère**, ressource rare et fragile en Afrique de l'Ouest et qu'il convient de gérer avec le plus grand soin pour des raisons de santé ; mais aussi porteuse et vectrice de pathologies infectieuses et non infectieuses que l'on peine à éradiquer ;
- l'**anthroposphère**, celle des sociétés qui vivent des changements socioéconomiques, alimentaires, technologiques et culturels de façon accélérée et qui voient se développer à un rythme extrêmement rapide les mêmes pathologies que les pays développés ;
- la **biosphère** et la lithosphère où se produisent la dégradation des ressources végétales, l'érosion des sols, la désertification et l'érosion côtière.

Les mutations profondes relevées dans ces différents systèmes ont bouleversé les relations entre l'homme et son environnement. Il est donc nécessaire de mener des activités de recherche pour améliorer les connaissances et les conditions de vie des sociétés.

3. Objectifs

3.1. Objectif général

L'objectif général de cet appel à projet est de développer des recherches appliquées à fort impact sur les interactions entre la santé et les changements socio-environnementaux que vivent les sociétés ouest-africaines.

3.2. Objectifs Spécifiques

- mener des recherches sur la qualité de l'air ambiant ou de l'eau en relation avec les maladies transmissibles et/ou non transmissibles ;
- étudier l'influence des changements environnementaux et sociétaux sur l'épidémiologie des maladies transmissibles et/ou non transmissibles en Afrique ;
- explorer des méthodes innovantes basées sur les ressources endogènes afin d'apporter des solutions durables à la lutte contre ces pathologies ;
- apporter des solutions innovantes dans la préservation ou la restauration d'un environnement de qualité pour améliorer le bien-être et la santé des populations.

4. Critères d'éligibilité

Cet appel à projet s'adresse aux chercheurs des différents universités et instituts de recherche sous régionaux, sénégalais ou basés au Sénégal. Une attention particulière sera accordée aux jeunes chercheurs, à l'aspect genre et aux équipes multidisciplinaires et multi-institutionnelles.

Le porteur du projet doit être de nationalité sénégalaise et appartenant à une institution sénégalaise. Le projet de recherche doit durer dix-huit (18) mois au maximum et une partie doit se dérouler au Sénégal s'il s'agit d'une recherche multicentrique.

5. Dossier de candidature et modalités de soumission

5.1. Dossier de candidature

- le formulaire de candidature dûment rempli ;
- le curriculum vitae (maximum 2 pages) du porteur et de chaque membre de l'équipe ;
- la lettre d'engagement du responsable de projet et de chaque partenaire;
- la lettre d'engagement des institutions d'appartenance des membres de l'équipe de recherche.

5.2. Modalités de soumission

Tous les dossiers de candidature doivent être téléchargés à partir du site du CEA-AGIR (www.cea-agir.ucad.sn). Ils doivent être dûment remplis et soumis en un seul document (version PDF) par mail à l'adresse aap-cea-agir@ucad.edu.sn au plus tard le **15 octobre 2022 à 12h00mn GMT** (volume maximal des documents joints 3 Mo).

6. Modalités de financement et dépenses éligibles

6.1. Modalités financement

Le montant du financement est plafonné à 40 millions de francs CFA par projet. Pour chaque proposition sélectionnée, une convention sera établie avec les bénéficiaires du financement.

Elle sera signée à la fois par le porteur du projet, le chef de l'établissement concerné et le directeur du CEA-AGIR. Au maximum 50% du budget peuvent être alloués aux partenaires étrangers (co-porteurs non basés au Sénégal).

6.2. Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- les frais de mission directement liés à l'exécution du projet ;
- les frais de recrutement de personnel spécifique pour le projet (ex : enquêteurs) ;
- l'acquisition de petits équipements, de petit matériel de laboratoire et de consommables nécessaires à l'exécution des travaux de recherche du projet ;
- les frais de prestations extérieures indispensables à la réalisation des travaux de recherche du projet pas très clair;
- les frais de valorisation et de diffusion des résultats ;
- toute autre dépense indispensable à la mise en œuvre du projet (à justifier).

7. Critères de sélection et Modalités d'évaluation

7.1 Critères de sélection

La sélection se fait sur la base des critères suivants :

- la complétude de la proposition par rapport aux informations demandées dans le formulaire en ligne ;
- l'adéquation du projet avec les objectifs du présent appel ;
- la pertinence et la qualité scientifique du projet notamment de la méthodologie ;
- l'opérationnalité et les débouchés sur des livrables valorisables à court terme ;
- l'aide à la prise de décision dans le contexte de résilience économique ;
- le caractère pluridisciplinaire du projet ;

- la valorisation scientifique des résultats de la recherche
 - les stratégies de valorisation des résultats ;
 - la contribution à la formation académique.

7.2. Modalités d'évaluation

L'évaluation scientifique de chaque projet s'effectue par un comité scientifique indépendant.
La décision finale sera notifiée par mail aux candidats au plus tard le 16 novembre 2022.

8. Chronogramme

Lancement de l'appel : 01 septembre 2022

Date limite de soumission des candidatures : 15 octobre 2022 à 12h00mn GMT

Date de notification aux candidats : au plus tard le 16 novembre 2022

Signature des conventions : 30 novembre 2022

Début des activités des projets : Dès la signature des conventions